



Index AI : AFR 16/1919/2020  
9 mars 2020

Seul le prononcé fait foi

DECLARATION ORALE

POINT 4 : Dialogue interactif avec la Commission d'enquête sur le Burundi

## **BURUNDI. METTRE FIN A L'INGERENCE DANS LES ACTIVITES DES ONG**

Conseil des droits de l'homme des Nations unies  
Quarante-troisième session  
24 février-20 mars 2020

Amnesty International remercie la Commission d'enquête pour son point oral.

À l'approche des élections de 2015, les autorités burundaises ont commencé à tenter d'étouffer la dissidence sous toutes ses formes et n'ont pas cessé depuis. Alors que les élections de 2020 arrivent à grands pas, elles intensifient les mesures de restriction au lieu de rétablir le respect des droits humains. Deux épisodes récents sont particulièrement préoccupants.

Le 30 janvier, quatre journalistes du groupe de presse Iwacu ont été condamnés à deux ans et demi d'emprisonnement pour ce que le tribunal a qualifié de « tentative impossible » d'atteinte à la sécurité intérieure de l'État. Ils avaient été arrêtés en octobre alors qu'ils étaient en route pour couvrir des affrontements dans la province de Bubanza. Les éléments à charge reposaient sur une blague envoyée par WhatsApp.

Nous exhortons les autorités à libérer immédiatement et sans condition ces quatre journalistes, incarcérés uniquement pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.

En février, l'État a redoublé d'efforts pour tenter d'intimider les organisations non gouvernementales (ONG) internationales et d'entraver leurs activités en exigeant qu'elles fournissent des informations personnelles sur tous leurs employé-e-s, y compris leur nom et leur ethnie. Il n'a pas précisé si des garanties étaient en place pour protéger la vie privée de ces personnes et éviter la discrimination fondée sur l'appartenance ethnique, ni pourquoi ces organisations étaient les seules entités privées dont il était attendu qu'elles respectent les quotas ethniques établis pour les institutions étatiques.

Nous appelons le Burundi à cesser ces demandes intrusives de renseignements à caractère ethnique qui, au bout du compte, portent atteinte au droit d'association et à laisser toutes les ONG, nationales et internationales, mener leurs activités librement et en toute sécurité.

Enfin, nous adressons la question suivante à la Commission d'enquête : quelles sont vos recommandations prioritaires visant à faire en sorte que les élections prochaines se déroulent dans une atmosphère où les électeurs et électrices puissent accéder librement à l'information et où un véritable débat soit garanti et facilité ?